

REGLEMENT INTERIEUR DES SELECTIONS

Niveau 6

Educateur de Jeunes Enfants (EJE), Educateur Spécialisé (ES), Assistant de Service Social (ASS)

1. Conditions d'accès à la formation :

Peuvent se présenter aux épreuves d'admission :

- Les titulaires du baccalauréat ;
- Les bénéficiaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- Les bénéficiaires d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, application de l'article L.613-5 du code de l'éducation (VAP).
- Les étudiants actuellement en cursus de Niveau 4 et qui s'engagent à fournir une attestation de réussite avant l'entrée en formation.

2. Inscriptions :

- 2 Modalités possibles : Parcoursup ou via le campus Buc Ressources.
 - Via Parcoursup : pour les étudiants en classe de Terminale ou étudiant en réorientation. Les candidats doivent formuler des vœux sur la plateforme Parcoursup et les confirmer pour permettre au Campus de Buc Ressources de les analyser.
 - Sur le Campus Buc Ressources : pour les demandeurs d'emploi, les salariés...

Le candidat procède à son inscription sur notre site Internet : <https://www.buc-ressources.org/admission>.

L'inscription est définitive à réception du règlement des frais de sélection par chèque (en mentionnant au dos son nom, prénom, filière), en espèces en venant sur place faire l'appoint ou par virement bancaire.

A la réception du dossier complet et conforme d'inscription, le candidat recevra par mail une convocation pour l'épreuve orale et l'analyse de texte précisant la date et l'heure de passage.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la sélection présentée et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission au sein de notre Etablissement Buc Ressources. Toute tentative de fraude portant sur les informations et sur les documents transmis pour la complétude du dossier qui se révéleraient inexacts lors de la vérification des originaux avant la rentrée engendrait une annulation de l'admission. Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations saisies et transmises.

- **Durée de validité** : votre inscription est valable pour la prochaine entrée en formation en Septembre.
- **Envoi/Dépôt** : Buc Ressources n'est pas responsable des dossiers perdus lors de l'envoi postal. Aucune modification du dossier ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions, en dehors des changements de domicile et d'état civil, sur document justificatif.
- **Fréquence** : Le candidat n'a le droit de passer le processus d'admission qu'une seule fois par an.
- **Frais de sélection** : chaque candidat qui déposera un dossier de candidature devra s'acquitter de la somme de 75 euros. En cas d'annulation de la part du candidat, les remboursements seront possibles uniquement si votre demande est effectuée par écrit (email à l'attention de : Mme TIMOTEO atimoteo@seay.fr dans un délai de 7 jours minimum avant la date de la sélection.)
- **Report** : Les candidats admis sur liste principale qui ne peuvent pas entrer en formation pour la rentrée qui suit, peuvent demander un report d'entrée en formation pour l'année suivante. Pour cela une demande écrite (par e-mail ou courrier) doit être adressée au service des admissions. Sans ce retour, le report ne pourra être pris en compte. Le report d'entrée en formation est systématiquement accordé à tous candidats admis qui en fait la demande et est valable 1 an. Pas de report possible en cas d'échec aux diplômes exigés pour l'entrée en formation. Il appartient aux candidats de nous transmettre les diplômes récemment acquis.
- **En cas d'échec** : le candidat peut demander un entretien téléphonique pour connaître les raisons de sa non-admission.

3. Demande d'aménagement épreuves de sélection:

Textes de référence – article L114 du code de l'action sociale et des familles – décret n°2021-1480 du 12 novembre 2021

Les personnes en situation de handicap, au sens de l'article L114 du code de l'action sociale et des familles, et souhaitant faire une demande d'aménagement des épreuves de sélections, doivent fournir un avis rédigé par un médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

La demande doit être formulée au plus tard à la date limite de l'inscription à la sélection concernée, sauf dans le cas où la situation de handicap s'est révélée ou s'est modifiée après cette échéance.

Les candidats aux sélections conservent les aménagements qui leur ont été accordés pour le baccalauréat ou autre examen officiel ou formation diplômante préparés dans l'année en cours, ou au plus dans les deux dernières années.

Si le candidat n'a pas encore bénéficié d'aménagement, il doit en faire la demande auprès d'un médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Pour consulter la liste des médecins agréés, consulter le site de l'ARS :

[Listes de médecins agréés en Île-de-France | Agence régionale de santé Ile-de-France \(sante.fr\)](#)

Si reconnaissance handicap : - l'indiquer sur le dossier d'inscription

- le faire savoir par mail à référent handicap

4. Déroulement des épreuves :

Le choix de la date des épreuves est impossible à l'exception des candidats qui s'inscrivent via Parcoursup.

Pour chaque épreuve le candidat doit se présenter 15 minutes avant l'heure indiquée sur la convocation muni d'une pièce d'identité en cours de validité et de sa convocation. Dans le cas contraire, il ne pourra réaliser son épreuve.

L'identité des candidats est vérifiée avant le début des épreuves par un des membres du jury : lettre de convocation, pièce d'identité en cours de validité. Le candidat émerge en entrant dans la salle avant le début de l'épreuve. Toute absence non justifiée aux épreuves est éliminatoire.

Pièces acceptées :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Passeport
- Carte de récépissé et ou titre de séjour en cours de validité
- Déclaration de perte ou de vol de la pièce d'identité
- Attestation de renouvellement de la pièce d'identité

Première épreuve : 30 minutes

Le candidat a 30 minutes pour lire un texte avant son oral avec le Jury. L'objectif étant de s'assurer que le candidat a compris le texte. Il sait en faire la synthèse et donner son opinion.

Deuxième épreuve : épreuve orale 30 minutes

Un entretien individuel avec un jury (1 à 2 personnes) destiné à apprécier :

- la compréhension d'un texte et le point de vue du candidat
- le dossier du candidat
- les motivations
- les aptitudes à suivre la formation et à exercer le métier

5. Critères d'évaluation et d'admission:

L'admission prend en compte :

- La qualité du dossier d'inscription
- Le résultat de l'entretien oral
- Cohérence du dossier et de l'entretien au regard des attendus nationaux.

Une note sur 20 est attribuée au candidat par le jury.

Note inférieure à 10/20 : non admis.

Note comprise entre 10 et 12/20 : admis sur liste d'attente.

Note supérieure à 12/20 : admis sur liste principale.

L'examen d'admission évalue la motivation et l'aptitude du candidat à l'entrée en formation (art. D451-28-5 du

Décret n°2018-734 du 22 août 2018) en lien avec les attendus nationaux ainsi définis :

- Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute.
- Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi.
- Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde.
- Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation.
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs.
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul(e) et en équipe.
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite.

6. Résultats :

Une commission d'admission est organisée à l'issue des épreuves de sélection, elle arrête la liste des admis à suivre la formation.

Les résultats sont transmis au candidat par mail.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Pour les candidats qui s'enregistrent par le biais de Parcoursup, les résultats définitifs de l'épreuve d'admission sont publiés sur la plateforme Parcoursup, selon les modalités de l'outil.

Pas de report possible en cas d'échec aux diplômes exigés pour l'entrée en formation. Il appartient aux candidats de nous transmettre les diplômes récemment acquis.

Les dossiers complets, financement validés, sont traités par ordre d'arrivée. Le nombre de places étant limité, une liste d'attente est constituée par la suite.

7. Admission :

Sont admis, tous les candidats ayant obtenus une note supérieure à 12/20.

Sont admis sur liste d'attente, les candidats ayant obtenus une note entre 10/20 et 12/20. (Pour les financements Région)

Sont non-admis, tous les candidats ayant obtenus une note inférieure à 10/20.

8. Confirmation d'inscription :

Pas de report possible en cas d'échec aux diplômes exigés pour l'entrée en formation. Il appartient aux candidats de nous transmettre les diplômes récemment acquis.

Les dossiers complets, financement validés, sont traités par ordre d'arrivée. Le nombre de places étant limité, une liste d'attente est constituée par la suite.

Chaque candidat (hors Parcoursup) est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit au rang utile. La confirmation de l'inscription doit parvenir à Buc Ressources par mail ou courrier postal. L'inscription définitive est subordonnée à l'envoi des informations qui vous seront communiquées lors de vos résultats. Pour les candidats Parcoursup, se référer aux modalités de la plateforme.



Accès aux personnes en situation de handicap

Nos formations peuvent être mises en accessibilité au regard de votre état de santé. Nous sommes à vos côtés pour identifier les aménagements les plus adaptés. Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap : referenthandicap@buc-ressources.org

BUC RESSOURCES

1, bis rue Louis Massotte

78 530 BUC

Tél : 01 39 20 19 94

